

Exposition collective du 07/12/2025 au 18/01/2026 Vernissage le 06/12/2025

Règlement



Cent Centimètres Carrés #14 2025-26

Exposition collective

Conditions générales

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

Mise à jour au mois d'août 2025 au Carla-Bayle. Le présent règlement annule la précédente version.

Annexe 1 : contraintes d'accrochage

Annexe 2 : exemple fiche de présentation

Annexe 3 : points récapitulatifs

Annexe 4: inscription

1 - Avant-propos

Cent Centimètres Carrés est une exposition collective réservée aux adultes organisée pour la première fois durant l'hiver 2012 par l'association Rue des Arts. Dédiée aussi bien aux pratiques amateurs qu'aux artistes professionnels l'objectif de cette exposition est de promouvoir la créativité plastique sous ses formes les plus diverses en jouant avec la contrainte d'un format unique : un carré de 10 cm par 10 cm. Aujourd'hui, c'est plus de 150 artistes qui participent chaque année à l'exposition des Cent Centimètres Carrés, soit plus de 2000 petits formats accrochés dans la Galerie du Philosophe. L'exposition attire de nombreux visiteurs venus d'Ariège, de France et de l'étranger. Ces six semaines d'exposition sont suivies par l'exposition Cent Centimètres Carrés Enfants réservée aux différentes écoles, collèges et lycées de la région et destinée à introduire les plus jeunes à

l'art et à l'espace d'exposition.

2 - Format unique

Chaque œuvre doit pouvoir être contenue dans un carré de dimension 10 cm² (dimension du cadre inclus) ou d'un cube de 10 cm de côté. Toute œuvre ne respectant pas cette contrainte sera refusée. Tout dépôt en dehors du nombre autorisé (entre 7 et 15 oeuvres) de petits formats sera aussi refusé.

3 - Nombres d'œuvres autorisées

Le nombre **minimum** d'œuvres à exposer par participant est fixé à **7 oeuvres**. Le nombre **maximum** est fixé à **15 oeuvres**. Si toutes les œuvres sont vendues avant la fin de l'exposition, l'association contactera l'artiste pour évoquer un possible rajout.

Tel: +33 (0)5 67 44 18 01

centcentimetrescarres@gmail.com

N° SIRET: 40370675700016

4 - Pratiques artistiques

Toutes les pratiques artistiques sont autorisées dans la mesure du respect du format 10x10x10 cm. Nous nous réservons le droit de refuser des oeuvres qui ne correpondrait pas au mandat de l'exposition (pas d'objet artisanal). Toutes oeuvres heurtant la sensibilité et portant atteinte à autrui sera refusées.

5 - Modalités d'inscriptions

La date limite d'inscription pour l'année en cours est fixée au dimanche 2 novembre **2025**. L'adhésion à l'association Rue des Arts de 20 € est obligatoire pour pouvoir participer. (L'adhésion est annuelle). A ce montant s'ajoutent les frais d'accrochage à hauteur de 25 € par participant. Les frais d'inscription sont à régler en une fois par chèque à l'ordre de Rue des Arts ou par virement bancaire. Il est aussi possible de payer sur place, à la Galerie du Philosophe, en liquide ou par carte bancaire. Aucun critère de sélection n'est appliqué dans le choix des artistes exposants. L'association se réserve donc le droit de refuser des participants si le nombre maximal d'inscriptions (dans la limite des places disponibles) est atteint.

6 - Dépôt et récupération des œuvres

6. 1 - Dépôt à la Galerie du Philosophe

Aucun dépôt d'œuvre ne sera accepté sans validation de l'inscription au préalable. Le dépôt des œuvres sera possible du <u>mardi 25 novembre au dimanche 30 novembre 2025</u>

mardi 25 nov : 14h-18hmercredi 26 nov : 14h-18hjeudi 27 nov : 14h-18hvendredi 28 nov : 14h-18h

samedi 29 nov : sur rendez-vousdimanche 30 nov : sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous merci de nous envoyer un courriel ou de nous appeler. Pour tout envoi ou dépôt sur place à la Galerie, les œuvres doivent être conditionnées dans un contenant rigide (type boite en carton) fermé, nom du participant inscrit de manière visible. Chaque contenant sera stocké et réutilisé à la fin de l'exposition. Les sacs, cabas, paniers etc. seront refusés.

Afin de faciliter le dépôt et la récupération des oeuvres, j'autorise à ce que mon adresse email soit envoyée aux personnes ayant le même code postal, afin de s'organiser pour mutualiser les traiets.

6. 2 - Dépôt via la poste

Tout envoi de colis doit être adressé à la Galerie du Philosophe. Aucun envoi en point relais ou lockers ne sera admis.

A noter que La Poste propose un service : le bordereau peut être imprimé chez soi, et le colis déposé dans sa propre boite aux lettres. Le facteur récupère le colis durant sa tournée. https://www.laposte.fr/expedition-bal/formulaire

6. 3 - Récupération des oeuvres invendues à la Galerie du Philosophe

Aucune récupération des oeuvres n'est possible avant le 24 janvier, nous avons besoin de temps pour faire l'inventaire. Le retrait des petits formats sera possible sur place entre le samedi 24 janvier et le dimanche 1 février 2025 :

samedi 24 janv : sur rendez-vousdimanche 25 janv : sur rendez-vous

lundi 26 janv : fermé
mardi 27 janv : 14h-18h
mercredi 28 janv : 14h-18h
jeudi 29 janv : 14h-18h
vendredi 30 janv : 14h-18h
samedi 31 janv : sur rendez-vous
dimanche 1 fév : sur rendez-vous

6. 4 - Récupération des oeuvres invendues via la poste

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer, le renvoi des œuvres se fera par envoi postal à la condition que le participant s'acquitte des frais de port pour le retour de son colis. Si ces frais ne nous sommes pas parvenus dans les délais, nous sommes autorisés à prélever le montant de l'envoi sur le montant de vos ventes. Attention, les colis préaffranchis ne sont valides que 48h! Il est donc préférable de nous joindre le montant de l'affranchissement par chèque (séparé des frais d'inscriptions) ou l'équivalent en timbre. Ce dernier ne sera encaissé qu'après renvoi du colis.



6. 3 - Non-récupération des oeuvres

Le non-retrait des œuvres invendues au <u>2</u> <u>février 2027</u> entrainera la cession des œuvres à l'association Rue des Arts qui en disposera de plein droit.

7 - Accrochage

- 7. 1 L'accrochage de l'ensemble des petits formats est pris en charge par l'association. Le placement des œuvres et des artistes se fait sous la responsabilité de l'association : une colonne par artiste, comprenant l'intégralité des 7 à 15 œuvres qui nous seront parvenues. (voir annexe 1)
- 7. 2 Afin de faciliter le travail d'installation, il est demandé aux artistes de prévoir un système d'accrochage au dos de ses œuvres (se conformer au schéma indiqué en annexe 1). L'œuvre accrochée doit impérativement présenter un système d'accrochage centré dans la largeur et disposé à 5 millimètres du haut de l'oeuvre. Les petits formats seront fixés sur un clou. Il est donc recommandé de prévoir un accrochage solide. Par souci de facilité d'accrochage pour l'équipe, toute œuvre ne respectant pas les présentes conditions se verra refusée. Les tringles ou les chaînes ne sont pas acceptées.
- **7. 3 -** Toute pièce susceptible de se décrocher se verra refusée. Les pièces endommagées du fait d'une faiblesse structurelle ne seront pas prises en charge par l'assurance.
- **7. 4 -** Les œuvres doivent être équilibrées pour tenir droit sur le mur.
- 7. 5 Le nom de l'artiste et le prix de l'œuvre doivent être inscrits au dos de chaque petit format.

8 - Vernissage

Le vernissage de l'exposition se tiendra le samedi <u>6 décembre 2025</u> à partir de 17h. Les artistes exposants sont conviés à participer à l'évènement.

9 - Vente

9. 1 - Tarification

Pour chaque série de petits formats doit être appliqué un **tarif unique**. Ce tarif est non modifiable. Le montant des œuvres est laissé à l'appréciation de l'artiste. Aucune limite de prix, ni montant minimum ne sont imposés.

9. 2 - Encaissement

Chaque achat de petit format est d'abord encaissé par l'association Rue des Arts puis redistribué aux artistes dans le mois qui suit la fin de l'exposition. L'association ne prend aucune commision sur les ventes.

- **9. 3** Aucune vente ne se fera par l'intermédiaire de l'artiste. L'association prend en charge l'intégralité des ventes des œuvres durant le temps de l'exposition.
- **9. 4 -** Pour éviter toute confusion, les échanges d'œuvres entre artistes sont interdits. Les réservations ne sont pas autorisées. Les pièces achetées doivent être retirées.
- **9. 5 -** L'association se charge de fournir les emballages dédiés à la vente (papier de soie ou papier bulle). Inutile d'en prévoir.

10 - Responsabilité, assurance

L'association Rue des Arts est assurée en cas de dommages survenus dans l'espace d'exposition (œuvres exposées inclues). Les dommages ou pertes engendrées des œuvres lors du transport ne sont pas pris en charge par l'association.

11 - Communication

11. 1 - Prises de vue

L'artiste autorise toute prise de vues de son travail au sein du lieu d'exposition. Cette documentation pourra servir à des fins de diffusions axées sur la promotion de l'évènement.



11. 2 - Diffusion

Les informations relatives à l'exposition des Cent Centimètres Carrés sont diffusées par l'association Rue des Arts auprès de ses adhérents et de sa liste de diffusion (presse, internet etc.). L'association se charge d'éditer des affiches et des cartons d'invitation. En participant à l'exposition, l'artiste s'engage à contribuer à la diffusion de l'évènement auprès de son réseau personnel (réseaux sociaux, invitations numériques, distributions d'affiches et de flyers etc.)

11. 2 - Prises de vue

L'artiste autorise toute prise de vues de son travail au sein du lieu d'exposition. Cette documentation pourra servir à des fins de diffusions axées sur la promotion de l'évènement.

12. Accueil

Afin d'aider à multiplier les week-ends d'ouverture, les artistes désirants assurer des permanences d'accueil et rencontrer le public en dehors du vernissage pourront s'inscrire sur un calendrier des permanences qui sera communiqué au plus tard le 1er décembre.

13. Informations supplémentaires

13. 1 - Paiement des oeuvres

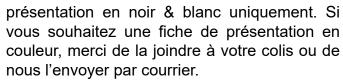
Après la fin de l'exposition, chaque artiste sera payé en fonction des ventes effectuées par un chèque adressé à son nom. Merci de bien vouloir renseigner le formulaire d'inscription (annexe 4) avec un nom, prénom (ou pseudonyme) associé à un compte en Banque en cours de validité.

13. 2 - Fiche de présentation

Chaque artiste doit fournir une fiche de présentation (exemple en annexe 2) comprenant :

- nom d'auteur ou pseudonyme
- une courte biographie
- présentation de sa démarche artistique
- contacts (adresse postale, téléphone, courriel, site internet)
- en option : une photographie de l'une de ses œuvres.

Nous pouvons imprimer les fiches de



Cette fiche de présentation est à destination du public. Inutile de nous envoyer des cartes de visites, nous n'avons pas la place de les présenter.

13.3 - Cartel

Sur le cartel figurera votre nom-prénom ou pseudo ainsi que le prix d'une œuvre.

Le prix que vous définissez doit être identique pour chaque oeuvre, c'est un prix unique.

Inscrire au dos de vos oeuvres ce que vous avez écrit sur vos cartels.



Annexe 1: Contraintes techniques

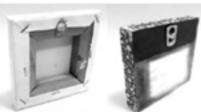
- # Chaque pièce (encadrement inclus) doit pouvoir loger dans un cube de 10 centimètres de côté.
- # Chaque pièce doit être munie d'une accroche centrée au dos à 0,5 cm sous le bord supérieur. Cette dernière doit pouvoir acceuillir la tête d'un clou.

Pour rappel : Veillez à ce que vos pièces soient équilibrées. Aussi, chaque pièce susceptible de se décrocher (déchirement, décollement, déformation, arrachement de l'accroche...) se verra refusée.

Exemples d'accroches autorisées :











Exemples d'accroches refusées :

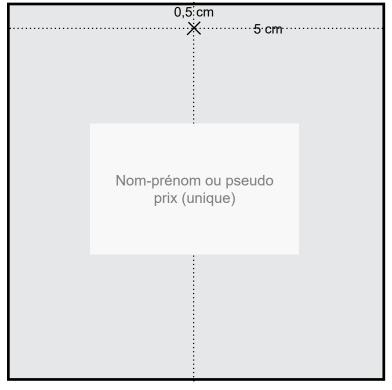


Exemple d'accroche d'oeuvres en volume :



Emplacement d'accroche au dos :

5 cm





une colonne = un artiste

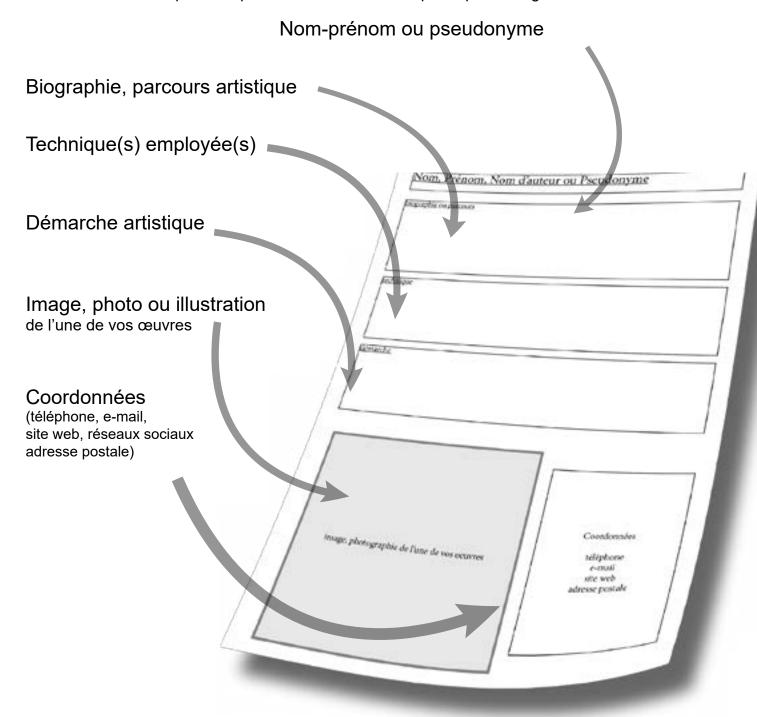


Annexe 2 : fiche type de présentation à destination du public format A4 (Il ne s'agit là que d'une proposition de modèle type)

Cette fiche est à destination des visiteurs des *Cent Centimètres Carrés*. Elle est mise à disposition du public dans un ou plusieurs classeurs mis en évidence dans l'espace d'exposition. Vous pouvez y inscrire tous les éléments qui vous semblent pertinents pour mieux vous découvrir (parcours et démarche artistique, technique(s) employée(s) etc.) Laissez-y vos coordonnées si vous souhaitez être contacté(e) par les visiteurs de l'exposition.

Vous souhaitez avoir :

- Fiche en noir & blanc : envoi numérique et impression à la Galerie du philosophe
- Fiche en couleur : impression par vous-même en envoi par la poste ou glissé dans votre colis







Cent Centimètres Carrés #14

Exposition collective 2025-26

Points récapitulatifs

J'envoie mon dossier avant le dimanche 2 novembre. Le montant de mon inscription s'élève à 45€ sauf si je suis déjà adhérent à l'association je ne paye que 25€ . (Adhésion à l'association est annuelle)
Je m'engage à faire parvenir mes petits formats à la Galerie du Philosophe entre le mardi 25 et le dimanche 30 novembre (sur rendez-vous le week-end) ou par la poste.
Je réalise entre 7 et 15 petits formats . Je ne fais pas parvenir d'œuvres supplémentaires à la Galerie du Philosophe.
Chacune de mes œuvres doit pouvoir être contenue dans un carré de 10x10 cm ou un cube de 10x10x10 cm (cadre compris). Je respecte scrupuleusement ces dimensions.
Je m'assure de respecter les normes d'accrochage spécifiées dans le règlement ci-joint (voir annexe 1). Chaque pièce doit être munie d'une accroche centrée au dos à 0,5 centimètres sous le bord supérieur. Cette dernière doit pouvoir acceuillir la tête d'un clou.
Je choisis un prix unique pour mes petits formats. Ce tarif est non-modifiable.
Je n'oublie pas d'inscrire au dos de chaque petit format mon nom-prénom ou pseudonyme et le prix de mes œuvres. Je peux numéroter mes œuvres pour spécifier l'ordre d'accrochage (du haut vers le bas).
Je complète le modèle de mon cartel présent sur la fiche d'inscription.
Je m'engage à récupérer mes œuvres invendues entre le samedi 24 janvier au dimanche 1 février (sur rendez-vous les week-ends).
Je peux récupérer mes œuvres sur place à la Galerie du Philosophe ou me les faire renvoyer par voie postale. Je fais parvenir le montant nécessaire à l'affranchissement de mon colis sur un chèque séparé ou l'équivalent en timbre .
Le non-respect des règles énoncées ci-dessus entraînera l'annulation de mon inscription.

Tel: +33 (0)5 67 44 18 01

centcentimetrescarres@gmail.com

N° SIRET: 40370675700016

Annexe 4: inscription



Pensez à imprimer la fiche précédente du dossier (annexe 3) pour avoir toutes les dates importantes en un clin d'œil